

# ACTUALITÉS & ENVIRONNEMENT



LETTRE D'INFORMATION MENSUELLE DE LA CENTRALE NUCLÉAIRE DE SAINT-ALBAN SAINT-MAURICE

## 31 JANVIER 2012 : UN EXERCICE POUR TESTER LE PLAN PARTICULIER D'INTERVENTION DE LA CENTRALE

### Une implication de nombreux acteurs locaux et nationaux

Lors du déclenchement du Plan particulier d'intervention (PPI), le Préfet de l'Isère est directeur des opérations de secours. Il exerce cette mission en étroite collaboration avec la direction de la centrale, à laquelle revient la charge, dans un premier temps, de mettre en oeuvre une organisation et des moyens permettant de maîtriser l'accident (dans le cadre du Plan d'urgence interne, PUI). Le Préfet s'entoure des services de secours (SDIS, SAMU), des services de l'Etat et des forces de l'ordre (Gendarmerie, Police). Si la situation l'exige, il peut également demander le concours de l'armée. En matière d'expertise technique, il est assisté par un représentant de l'Autorité de sûreté nucléaire.

Sur le plan national, d'autres services peuvent également être associés à la gestion de crise, comme la Mission d'Appui à la gestion des Risques Nucléaires (MARN), qui appuie les Préfets dans l'élaboration et la mise en oeuvre des plans d'urgence, l'Autorité de sûreté nucléaire et son appui technique, l'Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire (IRSN), qui travaille en coordination avec les équipes techniques de l'exploitant EDF pour analyser la situation et prévenir son développement et ses conséquences.

Les Sous-Préfets, et notamment celui de Vienne, travaillent en appui du Préfet.

Un PPI implique également les élus des communes entourant la centrale (48 communes), et leur population, ainsi que les membres de la Commission locale d'information, les associations, etc.

Le 31 janvier 2012, les pouvoirs publics et EDF organisent un exercice de sûreté nucléaire à la centrale nucléaire de Saint-Alban Saint-Maurice. Cet exercice, à dominante sécurité civile, a pour objectif de tester le dispositif d'alerte et l'organisation de crise qui seraient déployés par les pouvoirs publics et EDF afin d'assurer la protection de la population dans l'hypothèse d'un accident nucléaire. Les populations ne sont pas appelées à prendre part à cet exercice. Cette simulation s'inscrit dans le cadre du programme national d'exercices élaboré par les pouvoirs publics et EDF pour l'ensemble des centrales du parc nucléaire français. Le dernier exercice de cette envergure à la centrale de Saint-Alban Saint-Maurice s'est déroulé en 2007.



Eric Le Douaron, Prefet de l'Isère

### La protection des populations est l'une des missions prioritaires de l'Etat



Si le haut niveau de sûreté des centrales nucléaires françaises rend extrêmement peu probable un accident ayant des conséquences sur les populations et l'environnement, il appartient à l'Etat de veiller au respect des prescriptions réglementaires et de s'assurer que tous les moyens nécessaires pour garantir le secours et la protection des populations en situation accidentelle sont adaptés et opérationnels.

En cas d'accident nucléaire dont les conséquences impactent ou risquent d'impacter l'extérieur du site, le Préfet met en oeuvre le Plan particulier d'intervention (PPI), qui prévoit l'ensemble des moyens et mesures à mettre en oeuvre pour faire face à la crise. L'exercice de sûreté nucléaire organisé le 31 janvier a pour objectif de mettre en oeuvre les dispositions prévues dans le Plan particulier d'intervention (PPI) de la centrale nucléaire de Saint-Alban Saint-Maurice.

Je souhaite souligner toute l'importance de ces exercices organisés très régulièrement avec l'ensemble des intervenants : ils permettent de tester l'organisation des services et la chaîne de décisions qui serait activée en situation de crise.

Ils permettent également de tirer des enseignements de nature à améliorer l'organisation des secours et à contribuer à l'élaboration d'une doctrine nationale.

### Contrôler l'exploitant et conseiller le Préfet



Grégoire Deyirmendjian, chef de la division ASN de Lyon

L'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) organise chaque année, en lien avec le ministère de l'Intérieur, une dizaine d'exercices nationaux de crise. Ces exercices sont indispensables pour entraîner les équipes, tester les moyens et les organisations et, le cas échéant, faire évoluer les plans de secours. En situation d'urgence, l'ASN met en place un centre de crise national en liaison avec les experts de l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN), le Comité opérationnel de gestion interministérielle des crises (COGIC) et le Comité interministériel



aux crises nucléaires et radiologiques (CICNR), tandis qu'au plan local, elle envoie une équipe d'inspecteurs auprès du Préfet pour le conseiller sur les actions à engager pour assurer la protection des populations et de l'environnement. Enfin, un de ses inspecteurs se rend au Poste de commandement (PC) de crise de l'installation pour contrôler les dispositions prises par l'exploitant. L'exercice du 31 janvier 2012 a pour objectifs de tester les dispositions prises pour protéger les populations, d'évaluer l'impact de l'accident sur l'environnement en vue de la gestion post-accidentelle, de vérifier la coordination entre les services et la diffusion de l'information aux populations. Si les objectifs sont définis à l'avance, le scénario de l'exercice est bien entendu tenu secret pour tous les acteurs, quels qu'ils soient.

### Le Plan particulier d'intervention, c'est quoi ?

Le Plan particulier d'intervention (PPI) est un plan d'urgence destiné à préserver les populations et l'environnement à l'extérieur du site nucléaire en cas d'accident grave. Déclenché par le préfet, il sert à coordonner l'ensemble des moyens mis en oeuvre pour une gestion accidentelle. Il précise les missions des différents services concernés, les schémas de diffusion de l'alerte et les moyens matériels et humains. Le PPI de la centrale de Saint-Alban Saint-Maurice a été révisé le 15 décembre 2010, par arrêté inter préfectoral. Il est consultable sur le site Internet de la préfecture de l'Isère : [www.isere.gouv.fr](http://www.isere.gouv.fr)



### Des exercices réguliers pour faire progresser la sûreté

L'exercice du 31 janvier va nous permettre de tester notre organisation de crise et de mettre à l'épreuve la coordination de ce dispositif avec celui des pouvoirs publics, d'entraîner nos équipes et de maintenir leur professionnalisme.



Patrice Mas, directeur de la centrale EDF de Saint-Alban Saint-Maurice

Les exercices nous entraînent à répondre à toutes les situations, même les plus pénalisantes. Ils contribuent à l'amélioration continue de la sûreté. C'est pourquoi, au-delà de cette simulation de grande ampleur, de nombreux exercices rythment notre activité d'exploitant. Ainsi, l'année dernière, 18 exercices et entraînements ont été réalisés à la centrale, certains conduisant à tester le Plan d'urgence interne (PUI), d'autres plus spécifiques visant notamment à tester le grément des équipes de crise, l'évacuation des bâtiments et le regroupement du personnel. Au-delà de ces exercices et de ces entraînements, la centrale consacre chaque année plus de 50.000 heures à la formation dont plus de 10.000 heures sur simulateur, la réplique parfaite de la salle de commande. Ainsi, les 700 hommes et femmes de la centrale de Saint-Alban Saint-Maurice produisent de l'électricité, avec le souci permanent d'améliorer la sûreté nucléaire.



> PRODUCTION ÉLECTRIQUE

16,5

Térawatt-heure de janvier à fin décembre 2011, soit l'équivalent de cinq fois la consommation électrique d'une ville comme Lyon.

## LE SCÉNARIO DE L'EXERCICE DU 31 JANVIER 2012

La centrale de Saint-Alban Saint-Maurice simulera, à partir d'un scénario fictif non connu des participants, un accident technique qui nécessitera la mise en œuvre des dispositions prévues par son Plan d'urgence interne (PUI).

En plus des équipes d'exploitation, l'exercice mobilisera les personnels d'astreinte de la centrale (environ 80 personnes). Le scénario conduira le préfet à déclencher le Plan particulier d'intervention (PPI), afin de tester la mise en œuvre de certaines dispositions, dans le rayon des deux kilomètres autour de la centrale :

- le système d'alerte aux populations, via les sirènes PPI et le système d'alerte téléphonique appelé "SAPPRE" (système d'alerte des populations en phase réflexe) qui permet d'alerter par une ligne téléphonique les populations ;

- le bouclage et les déviations des axes routiers ;
- la mise à l'abri d'enseignants et d'élèves d'établissements scolaires ;
- le déclenchement de Plans communaux de sauvegarde (PCS) ;
- le gréement des différents Postes de commandement (PC) ;
- les relevés de mesure de radioactivité dans l'environnement par des équipes spécialisées.

Les populations ne seront pas concernées par cette simulation et pourront circuler librement durant l'exercice.

Par ailleurs, l'exercice n'aura pas d'incidence sur le fonctionnement réel de la centrale. Les unités de production continueront à fonctionner normalement. Une équipe est prévue pour gérer en parallèle tout événement réel qui surviendrait sur le site le jour de l'exercice.



Un simulateur de la salle de commande permet de s'entraîner aux situations accidentelles les plus improbables.

## Le Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Isère : un acteur dans la mise en œuvre du plan particulier d'intervention de la centrale nucléaire



Colonel Hervé Enard Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de l'Isère.

Le service d'incendie et de secours de l'Isère (SDIS) est chargé de la prévention, de la protection et de la lutte contre les incendies. Il concourt, avec les autres services et professionnels concernés, à la protection et à la lutte contre les autres accidents, sinistres et catastrophes, à l'évaluation et à la prévention des risques

technologiques ou naturels ainsi qu'aux secours d'urgence.

Le SDIS participe au dispositif opérationnel à plusieurs titres.

- **La préparation et l'évaluation des risques de sécurité civile**

Le PPI est préparé avec le concours actif du SDIS dans le cadre de ses compétences de prévention, d'évaluation des risques de sécurité civile, de préparation des mesures de sauvegarde et d'organisation des moyens de secours.

- **L'action sur le terrain**

Les 5 059 sapeurs-pompiers Isérois assurent en toutes circonstances leur mission de lutte contre l'incendie et de secours à personnes tant au bénéfice de la population qu'à celui de la centrale. Pour le département, ils réalisent chaque année en moyenne, une intervention toutes les huit minutes.

Les 93 agents de l'équipe spécialisée "risques radiologiques" sont formés et entraînés à prendre les mesures conservatoires

et à qualifier le risque radiologique tout en assurant la sécurité des intervenants. Ils peuvent entre autre réaliser des mesures de la radioactivité dans l'environnement. Elles permettront aux experts de proposer au Préfet les mesures de protection des populations et de l'environnement adaptées.

- **Le commandement**

Le Commandement des opérations de secours (COS) relève, pour les missions dévolues aux services d'incendie et de secours, du directeur départemental des services d'incendie et de secours ou, en son absence, d'un sapeur-pompier professionnel ou volontaire, officier ou gradé, désigné.

Il est chargé, sous l'autorité du directeur des opérations de secours, de la mise en œuvre de tous les moyens publics et privés mobilisés pour l'accomplissement des opérations de secours.

- **L'expertise**

Au sein du Centre opérationnel départemental (COD) à la préfecture et au Poste de commandement opérationnel (PCO) implanté à proximité de la zone de mise en œuvre des secours, les conseillers techniques en risques radiologiques apportent (avec les acteurs nationaux spécialisés) à l'autorité préfectorale le conseil et l'évaluation technique radiologique de la situation. Ils installent et dirigent la cellule mesure du PCO dans l'attente de l'Institut de Radioprotection et de Sécurité Nucléaire (IRSN). Dès l'arrivée de l'IRSN, ils travaillent en binôme avec les cadres de cet institut. Ils proposent l'organisation des actions de terrains et la prise en charge du risque radiologique.

## La CLI, l'observateur indépendant de la vie de la centrale



Daniel Rigaud, président de la commission locale d'information de Saint-Alban Saint-Maurice

La commission locale d'information auprès du CNPE de Saint-Alban Saint-Maurice l'Exil est un observateur extérieur permanent de la vie de la centrale.

A ce titre, elle participe à l'exercice PPI du 31 janvier prochain, à la fois comme témoin privilégié, mais aussi comme relais de l'information auprès des différents collèges qui la composent que sont les représentants des élus, des mondes économique, associatif et syndical.

Les assemblées générales de CLI, au nombre de deux par an, sont un lieu d'échange des différents points de vue sur la vie de la centrale et les événements qui s'y produisent, mais aussi un lieu d'information pour tous. Cette information est ensuite diffusée grâce notamment à La Lettre de la Commission locale d'information.

L'exercice PPI est l'occasion de tester en grandeur réelle les différentes procédures, moyens de secours et moyens de communication, mais aussi d'alerte des populations en cas de crise. Il permet aussi à chacun de voir ou de revoir quelle doit être la conduite à tenir en cas d'alerte (confinement ou évacuation) et les bons réflexes à connaître.

## Les sapeurs-pompiers de l'Isère et la centrale nucléaire : un partenariat exemplaire et dynamique

Le SDIS de l'Isère et la centrale ont instauré au travers d'une convention des relations leur permettant de se préparer pour faire face aux opérations de secours. La convention de 1993 est régulièrement mise à jour. La dernière, d'octobre 2010, a pour objet de :

- Préparer et préciser les modalités d'intervention des sapeurs-pompiers en cas d'incendie, d'accident ou de pollution environnementale qui se produiraient notamment dans l'enceinte du CNPE.
- Fixer les conditions dans lesquelles les parties s'apportent un soutien technique et matériel pour :
  - Le perfectionnement de l'ensemble des acteurs intervenant en situation de crise ;
  - L'amélioration de la culture incendie sur la centrale ;
  - La connaissance du site par les sapeurs-pompiers.

Chaque année, au moins 4 exercices en commun sont organisés. Ils permettent une meilleure connaissance réciproque et facilitent la gestion de crise.

Ce partenariat s'est encore renforcé avec la mise à disposition d'un officier de sapeur-pompier du SDIS 38 à la centrale. Ce cadre placé comme expert auprès de la direction du site est le trait d'union entre les deux organisations. Il apporte une plus value en matière de prévention, de prévision, de formation et d'organisation des secours.



Exercice à la centrale avec le Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) de l'Isère

## En cas d'accident nucléaire à la centrale de Saint-Alban / Saint-Maurice, ayez les bons réflexes



A l'occasion du PPI, une plaquette d'information a été mise à disposition des riverains en 2011

